



**BARREAU  
DE  
BRUXELLES  
ORDRE  
FRANÇAIS**

Monsieur le premier président  
de la Cour de cassation  
Palais de justice  
place Poelaert

1000 BRUXELLES  
**EMAIL : [secr.cass@just.fgov.be](mailto:secr.cass@just.fgov.be)**

Le 19 janvier 2015

SB/RLJ/1F090200  
(Réf. à rappeler svp)

Monsieur le premier président,

Concerne : BCG-P1  
V.réf :

Nous avons pris connaissance des instructions relatives à l'accès au palais que vous nous avez communiquées par courrier électronique de ce 16 janvier 2015.

Celles-ci ont été répercutées immédiatement aux membres de nos Ordres.

Le point 5 (« *Les avocats resteront soumis au détecteur de métaux* ») se révèle impraticable malgré la bonne volonté dont les avocats ont fait preuve en cette première matinée de contrôle.

Si nous sommes, tout comme vous, particulièrement préoccupés par la sécurité dans et aux alentours du palais de justice, les droits de la défense et l'accès à la justice des citoyens ne peuvent être entravés par les contrôles imposés aux avocats qui ne peuvent plus avoir accès normalement aux salles d'audience.

Les retards engendrés désorganisent par ailleurs totalement les tribunaux.

./.



**BARREAU  
DE  
BRUXELLES  
ORDRE  
FRANÇAIS**

2/..

Nous vous invitons dès lors à donner à nouveau accès aux avocats sur la seule présentation de leurs cartes d'identité professionnelle et personnelle.

Nous soumettons également la question au ministre de la justice.

En vous remerciant déjà de la suite que vous voudrez bien réserver à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le premier président, à l'assurance de notre haute considération.

Kathleen Vercraeye,  
Stafhouder NOAB

Stéphane Boonen,  
Bâtonnier de l'Ordre français